

# Registre aux délibérations du Conseil communal de HEFFINGEN

## Séance publique du 10 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance: 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers: 4 juillet 2024

Présents: SEILER Jérôme, bourgmestre  
FELTES Camille et D'HARCOUR Christian, échevins  
SCHILTZ Guy, RACH John, LEICK Tom, MENCUCCI Gilles, Bindels Tom, conseillers communaux

Absents: a) excusé: ./.  
b) sans motif: ./.

**Objet 4 :** Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'année 2025.

**Le Conseil communal,**

Attendu que par délibération du 25 octobre 2023, le conseil communal avait fixé pour l'année 2024 les taux de l'impôt foncier comme suit :

A :	330%
B1 :	450%
B2 :	450%
B3 :	450%
B4 :	320%
B5 :	600%
B6 :	600%

Vu l'article 107 de la Constitution ;

Vu loi modifiée du 1<sup>er</sup> décembre 1936 sur l'impôt foncier ;

Vu la loi du 22 octobre 2008 relative au pacte logement et notamment l'article 33 concernant la subdivision de l'impôt foncier B ;

Vu la circulaire N° 2747 du 25 novembre 2008 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu qu'une recette de 70.000.-€ figure à l'article 2/170/707110/99001 du budget de l'exercice 2024 en matière d'impôt foncier et que la recette de l'exercice 2025 sera imputée sur ce même article budgétaire ;

**Avec sept voix contre une :**

Maintient lesdits taux pour l'année 2025.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

-----  
Pour extrait conforme :



Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,